

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Séance du Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2026

Ordre du jour :

2026-03-27/1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2026 (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/2 2 Détermination du nombre des adjoints au Maire (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/3 Indemnités de fonction (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/4 Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/5 Composition de la Commission d'Appel d'Offres (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/6 Représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/7 Représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Mauriac Le Vigean (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/8 Représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Mauriac (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/9 Représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Entretien des Voies de la Région de Mauriac Salers (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/10 Représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte du Marché au Cadran des Rédines (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/11 Représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/12 Représentant de la commune au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Mauriac (délibération approuvée à l'unanimité),

2026-03-27/13 Représentants de la commune, administrateurs au sein de la Société Publique Locale Saint Jean-Lavaurs (délibération approuvée avec 22 voix pour et 1 abstention),

2026-03-27/14 Représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte Cantal Attractivité (délibération approuvée à l'unanimité).

AFFICHAGE et PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET